



AMBASSADE DE FRANCE

Haute Représentation de la République française au Gabon
Service de Coopération et d'action culturelle

Appel à projets PISCCA 2017 « Contribuer au renforcement et à la structuration de la société civile gabonaise »

Le programme « Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalition d'Acteurs » (PISCCA) constitue un outil unique au service du financement de projets de développement. Le montant de l'enveloppe globale dédiée au titre de l'année 2017 est de 185 000 €.

I. Qui peut proposer un projet ?

- ✓ L'appel à projets est principalement ouvert aux acteurs de la société civile gabonaise, soit :
 - des associations, fédérations ou groupements associatifs
 - des coopératives ou Groupements d'Intérêt Economique
- ✓ 20% de l'enveloppe globale disponible pour le présent appel à projets est également ouvert à :
 - des collectivités locales décentralisées : communes ou départements

II. Comment et quand présenter son projet ?

Les acteurs de la société civile gabonaise désireux de proposer un projet pour l'octroi d'un financement doivent :

- Remplir la **fiche projet** et la **fiche budget**
- En fonction de la nature du projet, remplir d'**autres documents téléchargeables**

Chaque demande est composée de :

- La fiche projet dûment remplie
- La fiche budget dûment remplie
- Tout autre document permettant de compléter la demande de subvention visant, par exemple, à prouver la fiabilité financière et la pérennité économique du projet présenté.

L'ensemble des documents attendus sont téléchargeables sur le site internet de l'Ambassade de France au Gabon : <https://ga.ambafrance.org/>

Ces documents seront également disponibles sur la plateforme internet dédiée aux acteurs de la société civile gabonaise dont la mise en ligne sera effective à la fin du mois de juillet 2017 : <http://www.asso-gabon.org/accueil>

Chaque demande est accompagnée de :

Pour les acteurs de la société civile gabonaise :

- Des statuts de l'association signés
- Du récépissé de déclaration provisoire ou définitif
- Du PV de la dernière assemblée générale de l'association donnant composition du bureau
- D'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'association
- La présence d'un bilan d'activité et d'états financiers sont vivement conseillés

Les dossiers de demande complets doivent être reçus au sein du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France avant le **Vendredi 8 septembre à 18h00** par courriel et voie postale :

Voie postale :

Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France au Gabon
185, rue du pont Pirah
Libreville

Courriel :

antonin.raoust@diplomatie.gouv.fr

Le comité de sélection qui décide de l'octroi des subventions se réunira dans le courant du mois de septembre afin d'étudier les projets recevables.

Les bénéficiaires d'une subvention recevront un manuel de procédures et bénéficieront d'une journée de formation spécifique.

III. Que faut-il prendre en compte pour la rédaction de votre projet ?

Les fonds disponibles dans le cadre du PISCCA ont vocation à appuyer la mise en œuvre de projets de développement de petite et moyenne importance. 80% du montant de chaque subvention sollicitée est orienté vers des investissements incorporels soit permettant d'avoir recours à des partenaires français et du monde francophone afin de tisser des partenariats durables, conduire des audits, des formations ou séminaires mais aussi réaliser des études et acquérir des méthodes. 20% du montant de chaque subvention a vocation à permettre des investissements corporels pour l'achat de fournitures et équipements.

Le PISCCA tâchera d'intervenir largement en province, tout en prenant en compte l'importance démographique de Libreville.

III.1. Prérequis :

- Le porteur de projet est légalement constitué
- L'opération est un projet : elle constitue une opération cohérente définie dans le temps. Elle vise des objectifs précis en vue d'obtenir des résultats clairement identifiables et mesurables ;
- Le montant de la subvention sollicitée au titre du PISCCA doit être supérieur à 5,25 millions FCFA et inférieur à 25 millions FCFA. La moyenne des financements est de 11,5 millions FCFA;
- La participation des porteurs des projets est de 10% minimum du montant total du projet : des cofinancements des secteurs publics et privés sont souhaités ;
- la durée du projet est comprise entre 6 mois et 18 mois ;
- La dynamique est réelle au niveau du groupe porteur et la faisabilité technique est vérifiée
- La viabilité de l'organisation est assurée pour la gestion et l'entretien de l'investissement ;
- La viabilité économique de la démarche est, selon la nature du projet proposé (Activités Génératrices de Revenus...), démontrée ;

III.2. Ne peuvent en aucun cas être financés :

- Les opérations de prestige ou de simple opportunité soit des actions ponctuelles sans impacts dans le domaine du développement ou qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de politiques nationales structurantes. Ainsi, par exemple, les projets consistant uniquement en des actions de plaidoyer et de lobbying ne sont pas éligibles. De même les demandes de bourse relèvent d'un autre mécanisme de financement, etc... ;
- Le fonctionnement courant des groupes porteurs (salaires, loyer, électricité...)
- Les actions humanitaires et d'urgence ;

III.3. Axes prioritaires :

Le PISCCA s'attachera à financer des projets portés par la société civile gabonaise autour de :

- Les droits fondamentaux des femmes et des enfants,
- L'insertion socio-économique de la jeunesse et développement local,
- La mise en réseau des acteurs de la société civile et le renforcement de leurs capacités.

III.3.1. Droits fondamentaux des femmes et des enfants (40%)

La question des Droits des femmes et des enfants est une problématique d'appui prioritaire au Gabon. Chaque porteur de projet sera invité à préciser l'impact de sa démarche sur le genre et en rendre compte.

Concrètement seront appuyés :

- Les projets s'attachant à diminuer les Violences Basées sur le Genre (VBG),
- Les projets de lutte contre l'illettrisme à l'attention de jeunes filles déscolarisées et sans emploi,
- Les projets de prévention sur les Maladies Sexuellement Transmissibles, dans la promotion des moyens de contraception et lutte contre les grossesses précoces et l'accompagnement des jeunes filles mères.

Une attention particulière sera portée aux structures travaillant auprès et/ou pour les enfants abandonnés. En effet, cette population est particulièrement vulnérable, tant en termes juridiques que sociaux.

III.3.2. Insertion économique de la jeunesse & développement local (20%)

L'insertion professionnelle de la jeunesse au sein de la société gabonaise constitue un enjeu si l'on considère le taux de chômage très élevé des jeunes, en particulier des jeunes femmes.

Dans le domaine économique

Seront favorisées les projets générateurs de revenus, en lien avec les politiques nationales en vigueur et en coordination avec les programmes des différents partenaires techniques et financiers.

Les projets sélectionnés favoriseront le recours à l'expertise locale, française et du monde francophone, afin de permettre :

- Le développement d'activités secondaires génératrices de revenus, en appui aux besoins courants de l'activité principale des OSC impliquées sur les secteurs sociaux non marchands.
- L'accès aux technologies de l'information et de la communication afin de faciliter le recueil de données fiables, le suivi et le développement des AGR, la valorisation des actions des OSC.
- L'accompagnement des groupements féminins œuvrant dans des secteurs productifs.

Les investissements corporels, dans la limite de 20% des projets financés, pourront accompagner l'amorçage des AGR développées et la structuration des activités des OSC bénéficiaires.

Développement des activités culturelles et sportives

Une attention sera portée au développement d'activités culturelles et sportives, encore peu développées tant en milieu urbain que rural. Seront particulièrement soutenus les projets de formation, au sein de projets financièrement viables. L'Institut Français du Gabon sera sollicité pour les projets culturels (expertise, économies d'échelle, réseau de partenaires).

Partenariats autour de la jeunesse

Dans la perspective où 20% de l'enveloppe PISCCA peut être octroyée à l'attention de projets portés par des services de l'Etat ou des établissements publics du pays partenaire, les communes et départements du Gabon, collectivités locales décentralisées, pourront être soutenues pour l'élaboration d'outils de développement local tournés vers la jeunesse dans les domaines de l'économie, de la culture et du sport.

III.3.3. Regroupement & mise en réseau (40%)

Les dynamiques de structuration et de renforcement des capacités de la société civile gabonaise seront soutenues, particulièrement celles s'attachant à pérenniser ou constituer des réseaux de compétences. Une attention particulière sera portée aux capacités d'appui conseil des têtes de réseaux (formations, études thématiques).

L'expertise associative française pourra à cette fin être mobilisée (plateforme *coordination sud*, *GRET*, etc.).

III.4. Thématiques transversales

- La question du **Genre** est au centre de ce projet. Seront soutenues les dynamiques d'insertion socio-économique des jeunes filles, la promotion de l'égalité des droits, la lutte contre les violences basées sur le genre et l'émergence de responsables féminines au sein des groupements associatifs.

- Le recours aux **Technologies de l'Information et de la Communication** sera appuyé dans l'ensemble des projets financés afin de permettre aux OSC partenaires de disposer d'outils numériques permettant de structurer leurs activités. Cet appui sera étendu à la connaissance voire l'acquisition d'applications spécifiques développées au Gabon, en France et en Afrique francophone dans les domaines du développement.

IV. Sélection et mise en œuvre

Un travail préalable d'analyse des offres reçues avant le vendredi 8 septembre à 18h00 sera effectué par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France afin de s'assurer de la bonne recevabilité de chaque projet selon les critères de sélection détaillés ci-dessous.

Suite à ce travail d'analyse, le projet sera, si il est recevable, soumis à un comité de sélection, instance d'octroi des financements PISCCA.

Entre le 12 Juillet 2017 et le 8 Septembre 2017 un conseil technique pourra être proposé aux porteurs de projet qui le souhaitent.

IV.1. Composition du Comité de sélection

Membres permanents du comité de sélection

- L'Ambassadeur (rice), Président(e)
- Le (la) Conseiller(e) de Coopération et d'Action Culturelle, Vice-Président
- Un(e) représentant(e) de la Délégation de l'Union Européenne (DUE)
- Un(e) représentant(e) de l'AFD
- Un(e) représentant(e) du système des Nations Unies
- Un(e) représentant(e) de la société civile gabonaise
- Un(e) représentant(e) du Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'hygiène publique, chargé de la décentralisation et du développement local.

Membres invités en fonction de la thématique abordée

- Un(e) personne représentant une entreprise ou un partenaire technique et financier impliqué financièrement (cofinancement) dans le cadre du projet financé
- Un(e) personne représentant un ministère impliqué par la thématique abordée par le projet
- Un(e) personne représentant une collectivité sur laquelle se tiendrait le projet

Le secrétariat de la séance

- L'Attaché de coopération gouvernance & développement
- Le (la) conseiller(e) technique d'appui au PISCCA 2017

IV.2. Critères de sélection

Outre la qualité du projet proposé, le comité de sélection sera attentif à un certain nombre de critères :

Critères d'éligibilité

- Nature du demandeur (statuts, récépissé de déclaration...)
- Cohérence avec les trois axes prioritaires d'intervention du PISCCA
- Prise en compte des thématiques transversales
- Cohérence du projet en lien avec le cadre fixé par les politiques nationales du Gabon
- Prolongements attendus afin d'évaluer les possibilités d'appuis par d'autres partenaires une fois le projet achevé
- Cohérence / équilibre du budget proposé (ce budget notamment devrait être construit et appuyé sur la base de factures *pro forma*)

Critères de mise en œuvre

- Capacité à rendre compte dans les formats attendus
- Capacité d'élaborer et suivre les indicateurs de suivi-évaluation fixés dans le cadre de l'élaboration du projet

Critères de pérennité / durabilité

- Viabilité économique / autonomie financière (critères adaptés à la nature du projet : plan d'affaires simplifié pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR), plan de trésorerie et de rentabilité pour tout projet comprenant des investissements mobiliers)
- Gouvernance, mode d'organisation fonctionnelle

IV.3. Contractualisation

Après validation du projet par le comité de sélection, les porteurs du projet et le Service de Coopération et d'Action culturelle signent un protocole de financement, qui détaille, avec l'appui d'annexes, le contenu du projet et du budget.

Les délais d'exécution des projets présentés ne devront pas excéder 18 mois. Le versement de la subvention s'effectuera en deux tranches :

- La première tranche (60% du montant total de la subvention octroyée) sera mise à disposition du bénéficiaire dès signature du protocole de financement.
- La deuxième tranche (40% du montant total de la subvention octroyée) sera versée sur présentation d'un rapport technique et financier intermédiaire justifiant l'usage d'au moins 70% des fonds versés au titre de la première tranche.

L'usage de la ligne « *divers et imprévis* » fera l'objet d'une demande justifiée par courrier de la part du bénéficiaire. Cette demande sera étudiée avant de faire l'objet soit d'un accord par écrit soit d'une demande de révision / modification.

Chaque projet sera clos par la signature d'un protocole spécifique impliquant l'ensemble des parties engagées après présentation d'un rapport technique et financier final.

IV.4. Accompagnement

- **Mise à disposition d'une boîte à outils au contenu adaptable à la nature de chaque projet**
Chaque projet sera renforcé à l'aide d'une boîte à outils comprenant, au-delà de la fiche projet, les supports suivants : organigramme, plan de formation, fiche budget, plan de trésorerie et de rentabilité, chronogramme de réalisation, critères de suivi-évaluation. Cette boîte à outil présentée lors du forum des associations tenu les 11 & 12 mai 2017 à l'Institut Français du Gabon sera disponible sur la plateforme internet dédiée aux acteurs de la société civile gabonaise dont la mise en ligne sera effective à la fin du mois de juillet 2017 : <http://www.asso-gabon.org/accueil>.
- **Manuel de procédures**
Un manuel de procédure propre à l'utilisation des subventions octroyées sur fonds PISCCA sera mis à disposition des associations qui bénéficieront d'une subvention. Ce manuel sera présenté aux OSC afin de souligner les attendus en matière de gestion des fonds, de rédaction de comptes rendus financiers et techniques, d'élaboration de termes de référence et d'appels à propositions.
- **Formation**
Une session de formation sera organisée dès signature des protocoles de financement. Cette session permettra de souligner les rendus attendus pour la réalisation de comptes rendus intermédiaires et finaux. Outre ce point, seront rappelées les procédures en matière de rédaction d'un cahier des charges, de conduite d'appels d'offres.
- **Suivi**
Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France effectuera un suivi terrain régulier afin de s'assurer de la bonne réalisation des projets financés et se tiendra à la disposition des partenaires ayant reçu une subvention pour toute demande.

V. Contacts

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter :

Antonin RAOUST
Attaché de coopération « Gouvernance et
Développement »
Service de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France

185 rue du pont Pirah
Libreville
tel. : (241)01.79.70.34 / (241) 02.37.54.56
antonin.raoust@diplomatie.gouv.fr

Anais NOLL MBINA
Conseiller Technique externe
Appui au PISCA 2017

tel. : (241)04.60.82.52
nollmbina@gmail.com